

Grille salariale des entreprises culturelles et artistiques : SUD Culture ne signera pas !



Après une dénonciation de l'accord sur les salaires 2021 menée communément avec la CGT, où l'augmentation proposée par les organisations patronales était juste indécente, nous avons entamé une nouvelle négociation sur les salaires en ce début 2022.

Dans un contexte de sortie de crise sanitaire mais aussi d'inflation galopante, nous avons avancé des arguments simples d'indexation de nos salaires sur le coût de la vie. Nous avons défendu notre vision durant les phases de négociations et, sur les bases du projet d'accord, nous nous refusons à donner notre aval aux arguments avancés par les syndicats d'employeurs.

La situation exceptionnelle de crise – si tant est qu'elle soit exceptionnelle pour les plus précaires d'entre nous – touche de plein fouet les travailleuses et travailleurs d'une branche dans laquelle sous prétexte du « travail passion » le sous-paiement est la règle.

Ce n'est plus entendable d'être considérées par les

employeurs comme la seule **variable d'ajustement de l'inflation** alors qu'ils excusent pour cette même raison les baisses de subvention.

La faible hausse des cachets (4,5 € en brut) et des salaires (50 à 70€ en brut), proposée lors de cette négociation entre organisations syndicales et patronales entérinera, de fait, **une baisse de nos rémunérations** si l'inflation continue.

Tout augmente... Les coûts de productions, le coût de la vie pour les salarié.es, le nombre de levers de rideaux dans toutes nos structures (pour épater les financeurs et demander des hausses de subventions !). Tout augmente, sauf nos salaires ! ça suffit ! Il est temps de faire comprendre aux financeurs que ce qui doit coûter cher dans le spectacle vivant, **c'est le VIVANT !**